



Communiqué

Publication immédiate

La Commission Arar a complété 127 jours d'audience et rendu publics des milliers de documents gouvernementaux précédemment secrets au sujet de l'affaire Arar

Ottawa, le 14 septembre 2005 – La Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar dirigée par le juge Dennis O'Connor a terminé l'essentiel de ses travaux en ce qui concerne les audiences publiques et les représentations. Au cours d'un processus qui a duré plus d'un an, le commissaire O'Connor a entendu 85 témoins, soit à huis clos ou en public, en 127 jours d'audience qui ont produit en tout 30 450 pages de témoignage.

La Commission a rendu publics 2 461 documents, dont certains comptent des milliers de pages, et en a reçu au moins autant à huis clos. Ces documents proviennent de divers ministères et organismes gouvernementaux tels que la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Cabinet du Premier ministre (CPM) et le Bureau du Conseil privé (BCP). Jointes aux témoignages oraux, ils constituent la base de la preuve factuelle sur laquelle le commissaire O'Connor fondera les conclusions de son rapport.

« La Commission s'est efforcée de rendre les documents et autres témoignages publics malgré les contraintes découlant des demandes de confidentialité liée à la sécurité nationale », a déclaré le Procureur en chef de la Commission, Paul Cavalluzzo. « La quête d'un mécanisme adéquat permettant de présenter autant d'information que possible aux Canadiens a été un grand défi, mais les réalisations de la Commission à cet égard s'avéreront certainement utiles dans d'autres domaines où des considérations de confidentialité liée à la sécurité nationale s'opposent aux droits de la personne, comme dans les affaires de certificats de sécurité. »

Le commissaire O'Connor attend prochainement le rapport de l'enquêteur spécial le P^r Stephen Toope. Celui-ci a été chargé de faire enquête sur le traitement subi par M. Arar en Jordanie et en Syrie ainsi que sur les effets qui en ont découlé pour lui et pour sa famille. Il a aussi examiné la situation d'autres Canadiens détenant la double nationalité qui soutiennent avoir été torturés en Syrie et détenus dans les mêmes centres de détention que M. Arar.

PO Box / CP 507, Station B / Succursale B
Ottawa, Canada K1P 5P6

613 996-4741 Fax / télécopieur 613 992-2366

www.ararcommission.ca / www.commissionarar.ca

Examen de la politique

En parallèle à l'enquête sur les faits et avec l'aide de son Comité consultatif sur l'examen de la politique, la Commission a organisé une série de forums publics réunissant des experts canadiens et internationaux, publié une série de documents ([www.commissionarar.ca/examen de la politique/documents](http://www.commissionarar.ca/examen%20de%20la%20politique/documents)) et prévu des audiences publiques à la mi-octobre pour recueillir des renseignements touchant l'autre aspect de son mandat : l'examen de la politique. À cet égard, le commissaire O'Connor doit présenter au gouvernement un ensemble de recommandations sur la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant des activités de la GRC en matière de sécurité nationale. Ce rapport, qui sera distinct du rapport sur les faits de l'enquête, devrait être déposé en même temps, au début de l'an prochain.

Rapport

Comme il l'a indiqué dans sa « décision sur les questions relatives au processus et à la procédure » du 9 mai 2005 ([www.commissionarar.ca/décisions](http://www.commissionarar.ca/d%C3%A9cisions)), le commissaire O'Connor présentera un rapport au gouvernement. De fait, Il espère présenter deux rapports (Enquête sur les faits et Examen de la Politique) d'ici la fin de l'exercice du gouvernement, le 31 mars 2006. La Commission s'attend à ce que le gouvernement publie aussitôt les conclusions publiques des rapports.

Créée en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes, la Commission a été établie sur la recommandation de la vice première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile afin d'enquêter et faire rapport sur les mesures prises par les responsables canadiens à l'égard de Maher Arar. Le Commissaire a également reçu le mandat de faire des recommandations qui lui semblent opportunes sur la création d'un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada en matière de sécurité nationale.
www.commissionarar.ca